

223C0991
FR0000120578-FS0524

29 juin 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SANOFI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juin 2023, la société Dodge & Cox¹ (555 California Street, 40th Floor, San Francisco, CA 94104 Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 juin 2023, le seuil de 5% du capital de la société SANOFI et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 63 015 488 actions SANOFI représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,43% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SANOFI sur le marché.

¹ Dodge & Cox agit en qualité d'« *investment manager* » pour le compte des clients et de fonds dont elle assure la gestion.

² Sur la base d'un capital composé de 1 262 376 281 actions représentant 1 421 354 711 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.